

C 2004

Genève, le 20 avril 2005

**CARTEL INTERSYNDICAL
DU PERSONNEL DE L'ÉTAT
DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765
1227 Carouge

Elle : Jelk-Peila Andrée
: 022 794 92 74
: 022 792 85 63
ajkp@bluewin.ch

GRAND CONSEIL	
Expédié le :	Séance GC: 21.22/04/05
Président	Députés (100)
Correspondance GC. <input checked="" type="checkbox"/>	Bureau <input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	Chefs de groupe <input checked="" type="checkbox"/>
Commission	PÉTITIONS
Objet	P 1535 - PL 9275
Copie à :	Comm. Ad hoc Personnel de l'Etat

Par télécopie: 022 418 81 01
1 page en tout

Madame Marie-Françoise de TASSIGNY
Présidente du Grand-Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

remise d'une pétition contre
le projet de loi sur le personnel
de l'administration cantonale
le 21 avril 2005 à 18h00

Madame la Présidente du Grand-Conseil,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s
Mesdames et Messieurs,

Par ce courrier, le Comité du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, au nom des très nombreux signataires de la pétition citée en marge, tient à informer votre Conseil de sa grande inquiétude et de sa totale désapprobation face au projet de loi actuellement examiné en commission ad hoc, le PL 9275, présenté en avril 2004 par des députés de droite et soutenu par l'UDC.

L'actuel statut du personnel, datant de 1999 seulement, est le fruit des négociations entre employeur - le Conseil d'Etat - d'une part et organisations représentatives du Personnel, d'autre part. Le PL 9275, dans son essence, ne propose rien d'autre que la suppression de ce statut négocié.

Sans prétendre être exhaustifs, nous constatons avec indignation que ce projet de loi implique, de fait :

1. La non reconnaissance de la mission sociale de l'Etat et de ses employé-e-s, ainsi que la soumission des conditions d'engagement aux lois du « marché » et à la conjoncture,
2. L'introduction de conventions collectives de travail et de contrats de travail différenciés et spécifiques en lieu et place des lois et règlements sur le personnel de l'Etat,
3. La suppression de la grille salariale et des mécanismes qui lui sont liés,
4. L'introduction d'une politique de rémunération variable et sans transparence aucune, introduisant l'arbitraire, la concurrence entre collègues et l'individualisation des rapports de travail,
5. La suppression de garanties sociales acquises (notamment contre les licenciements abusifs, de femmes enceintes, etc.), l'atteinte au droit d'expression syndicale, ainsi qu'aux droits de recours contre une décision arbitraire,
6. L'introduction d'une mobilité imposée au sein des départements, jusques et y compris avec le secteur privé, ouvrant ainsi la voie à une privatisation de secteurs entiers du service public,
7. La flexibilisation des horaires et conditions de travail, et ce au mépris de la santé et de la vie privée des salarié-e-s.

Pour ces raisons notamment, des représentants des organisations syndicales déposeront, ce jeudi 21 avril 2005, une pétition signée par plusieurs milliers de salarié-e-s du personnel de l'Etat et du secteur subventionné.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, le Comité du Cartel intersyndical vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Pour le bureau du Cartel :
Andrée JELK-Peila

Date de dépôt: 21 avril 2005

Pétition

contre le projet de loi sur le personnel de l'administration cantonale

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les personnes soussignées, travaillant dans la fonction publique genevoise, dans les établissements publics médicaux (HUG, Jolimont, Montana ...), dans les institutions de droit public autonomes (Hospice Général, OCAS ...) ainsi que dans les secteurs subventionnés (écoles de musique, FSASD, EMS, AGOER, FAS'e, GIAP ...) sont concernées de manière directe ou indirecte par le projet de loi sur le personnel de l'administration cantonale (PL 9275) présenté par des députés de droite et de l'UDC au mois d'avril 2004.

Elles constatent que les promoteurs de cette loi, sous couvert d'amélioration du fonctionnement de l'Etat, de la qualité des prestations, de la valorisation et de la motivation du personnel, visent purement et simplement la destruction du statut actuel de la fonction publique et du système salarial en vigueur.

Elles refusent catégoriquement ce projet de loi qui :

- définit l'Etat comme une entreprise de prestations soumise aux lois du marché;
- abolit le statut de fonctionnaire pour toutes et tous et, par conséquent, supprime la nomination et toutes les protections contre le licenciement individuel et collectif;
- sacralise l'individualisation des rapports de travail et la concurrence entre collègues;
- supprime la grille salariale et tous les mécanismes salariaux actuels - augmentations annuelles (annuités), indexation automatique des salaires, prime de fidélité, allocation unique de vie chère - et instaure un système

de salaire au mérite, basé sur le rendement, le conformisme et la soumission;

- développe la mobilité forcée du personnel, non seulement au sein d'un département ou entre départements, mais aussi avec le secteur privé, ouvrant ainsi la voie à la privatisation de pans entiers des services publics;
- flexibilise à outrance les horaires et les conditions de travail, au mépris de la santé et de la vie privée et sociale des salarié-e-s;
- élimine toute une série de dispositions acquises de haute lutte existant dans le statut actuel, notamment : non licenciement d'une femme enceinte, non licenciement pour fait syndical, suppression d'un poste et reclassement, recours contre les sanctions disciplinaires, etc.;
- prône la conclusion de conventions collectives de travail (8CCT) par domaines d'activités et par métiers, extrêmement limitées dans leur contenu, provoquant ainsi la division et la précarisation du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné;
- vise à aligner les conditions de travail et de salaire du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné sur les conditions défavorables en vigueur dans les entreprises; et, de ce fait, annule les références que le personnel et les organisations du secteur privé peuvent utiliser pour avancer leurs revendications;
- prépare à travers la possibilité de licenciements collectifs, le démantèlement des services publics et la dégradation, voire la suppression, des prestations qui sont dues à la population, en matière notamment d'enseignement, de santé et d'assurances sociales.
- Remet en cause l'existence même des caisses publiques de retraite (CIA, CEH).

Par ailleurs, les personnes soussignées ont pris acte de l'opposition de l'ensemble du Conseil d'Etat à ce projet de loi, opposition annoncées aux organisations du personnel à plusieurs reprises.

N.B. : 14906 signatures
*Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
section subventionné*
Case postale 1765
1227 Carouge